

# Le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

## Editorial

Le 24 novembre prochain, nous voterons sur quatre sujets, tous issus de référendums populaires. La question de l'aménagement du réseau routier sera traitée dans un article à part dans ce numéro; je ne traiterai donc ici que des trois autres sujets.

L'adaptation de la loi fédérale sur l'assurance-maladie est sans doute le thème le plus délicat à juger. La modification de la clé de répartition du financement des prestations de soins (ambulatoire, hospitalisation et EMS) devrait selon le gouvernement améliorer la qualité des soins, réduire le travail de nuit pour le personnel hospitalier et freiner l'augmentation des primes d'assurance. Tout au contraire, le comité référendaire prévoit un transfert du pouvoir de décision de l'adéquation des prestations aux caisses d'assurance, une augmentation des primes et une dégradation des conditions de travail du personnel soignant.

Il est vrai que, selon les statistiques, la Suisse traite ses patients en soins ambulatoires dans des proportions bien moindres que ses voisins européens. Or, lorsque c'est possible, cette option est moins coûteuse que l'hospitalisation. Une des causes de cette différence serait dans la clé de répartition des coûts, qui, dans le cas des soins ambulatoires, sont entiè-

rement à la charge de l'assurance, alors que, dans le cas de l'hospitalisation, ils sont assumés à hauteur de 55% par les cantons.

La proposition est donc d'unifier la répartition du financement pour toutes les prestations à 73,1% à la charge de l'assurance obligatoire des soins et à 26,9% à la charge des cantons, proportion censée avoir un effet neutre sur les finances de chacun au moment du changement.

La réforme proposée a pour objectif d'adapter le système aux progrès de la médecine, qui permettent de pratiquer des actes médicaux impliquant autrefois une hospitalisation et pouvant aujourd'hui être pratiqués en ambulatoire. La nouvelle clé de répartition devrait encourager les différents acteurs à promouvoir les solutions les moins onéreuses, permettant une économie de 440 millions de francs par année.

On peine à adhérer à la vision catastrophiste de la gauche, toujours encline à pronostiquer des abus des milieux économiques assoiffés de profits. Et si ces pronostics se réalisent, il sera temps de corriger le tir. Mais, en attendant, nous voterons OUI.

Les deux sujets sur la modification du droit du bail sont plus simples,

car il s'agit de points de détail qui ne s'approchent ni de près ni de loin de ce que prétend le comité référendaire mené par l'ASLOCA.

La modification du Code des obligations au sujet de la sous-location a pour objectif de s'adapter à l'évolution du marché immobilier et de préciser les conditions cadres dans lesquelles le bailleur peut refuser une sous-location d'une partie ou de l'entier de la chose louée.

L'objectif de la sous-location doit être limité par de simples notions de bon sens et ne pas permettre à un locataire de générer des bénéfices aux dépens du légitime propriétaire. Ainsi, un loyer abusif pourra, comme aujourd'hui, justifier un refus. Un sous-locataire pratiquant une activité bruyante ou dérangeante pour les autres occupants de l'immeuble, un nombre excessif de personnes dans le bien et une durée de plus de deux ans sont des motifs pour refuser la sous-location.

Le locataire devra donc obtenir l'accord écrit du bailleur pour sous-louer tout ou partie du bien, en indiquant le nom du sous-locataire et les conditions du contrat. Le bailleur pourra refuser la sous-location si le contrat contrevient aux règles indiquées plus haut, ce qui semble adéquat.

Le second sujet traite de la récupération d'un objet loué pour les propres besoins du propriétaire, de sa famille ou de ses proches. La modification se limite à remplacer la notion d'urgence actuellement utilisée dans le Code des obligations par celle de besoin important et actuel, qui devrait permettre de raccourcir les procédures, dès lors que la notion d'urgence est souvent difficile à démontrer et fait l'objet de contestations de la part du locataire.

Il faut en outre préciser que, dans le cas d'une résiliation anticipée du bail afin que le propriétaire puisse

utiliser son bien, il doit indemniser le locataire du préjudice que cela peut lui causer.

Une fois encore, la gauche s'oppose à toute modification qui ne va pas dans le sens d'un accroissement des avantages de ses électeurs. Or les deux petits changements législatifs du droit du bail n'apportent pas de bouleversement dans le panorama et ne font que préciser des règles afin d'éviter les abus et les procédures trop longues et coûteuses. Nous voterons deux fois OUI.

Pour conclure, je ne ferai qu'une petite allusion à la nouvelle loi sur le

logement entrée en vigueur en Espagne en mai 2023 et qui, faisant fi de tous les avertissements des milieux immobiliers, surprotège les locataires et les squatteurs. La conséquence a été immédiate et il est aujourd'hui à peu près impossible de trouver un logement en location annuelle.

Un marché immobilier qui fonctionne répond à un subtil équilibre entre liberté et protection de chacune des deux parties. Gare aux excès!

*Michel Paschoud*

## Autoroutes: un peu de bon sens

Le 24 novembre, les citoyens suisses voteront sur le référendum lancé par diverses associations contre l'arrêté fédéral d'aménagement des routes nationales.

Quand il pleut trop fort et trop longtemps, les rivières débordent.

Quand il y a trop de circulation sur les autoroutes, il se forme des bouchons, et les automobilistes pressés jugent plus pratique de se répandre sur les routes de moindre importance, où se produisent des nuisances, dont souffre la population. En outre, si on ne prend pas de mesures pour régler le problème, les routes secondaires se trouveront un jour ou l'autre elles aussi surchargées.

Le simple bon sens commande donc d'élargir les tronçons autoroutiers problématiques en y ajoutant une troisième voie.

Oui, mais, à lire les arguments du comité référendaire<sup>1</sup>, j'arrive à la conclusion que cette manière de voir est celle d'une sottise – c'est moi! –, qui n'a pas compris qu'un élargissement de quelques kilomètres d'autoroutes coûtera beaucoup trop cher; qu'il entraînera une énorme perte d'espaces verts et de terres agricoles; que les travaux seront inutiles, puisque l'élargissement entraînera mécaniquement une augmentation de la circulation – donc des embouteillages –, du bruit et des émissions de CO<sub>2</sub>; et que, au lieu d'aménager les autoroutes, il faut encourager les transports publics et le vélo.

Les tenants de cette vision catastrophiste oublient de mentionner qu'il existe un Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA); que les terres perdues pour l'agriculture seront compensées par d'autres surfaces; qu'on ne peut pas prédire à coup sûr l'augmentation du nombre d'usagers des

autoroutes, compte tenu des changements d'habitudes, notamment en matière de recours aux transports publics; que ces derniers devront continuer à cohabiter avec les voitures – qui constituent tout de même un moyen de transport beaucoup plus souple et indépendant que les trains et les bus – aussi longtemps qu'un régime totalitaire n'en interdira pas l'usage pour imposer aux amateurs de souplesse et d'indépendance l'obligation de se rendre de Lausanne à Genève, par exemple, à vélo.

Le bon sens doit l'emporter sur des arguments inspirés par une idéologie.

Le bon sens veut que l'on vote OUI à l'aménagement des routes nationales.

*Mariette Paschoud*

<sup>1</sup> Cf. la brochure d'explications du Conseil fédéral, pp. 18-19.

# Le grand rouquin avec une maison blanche et un péril jaune

On peut être volontiers «antisystème», légèrement complotiste, naturellement climatosceptique, instinctivement conservateur et raisonnablement protectionniste... et, malgré tout ça, ne pas éprouver une admiration vibrante et spontanée à l'égard du quarante-septième président des Etats-Unis d'Amérique. Il est plutôt grossier et mal éduqué, baratine ses électeurs et manque cruellement de cette «classe» impressionnante qu'on trouve chez d'autres chefs d'Etats superpuissants. Au fond, ce qui est véritablement sympathique chez M. Donald Trump, c'est surtout la rage trépigante qu'il suscite chez les journalistes et politiciens bien-pensants – qui ne sont assurément pas nos amis sans pour autant que leur ennemi juré soit forcément notre ami.

Il a prétendu qu'il *pouvait* arrêter la guerre d'Ukraine en vingt-quatre heures (et chacun a voulu en déduire qu'il le *voulait* aussi). Comme son investiture est prévue pour le 20 janvier 2025, nous attendons avec intérêt de voir ce qui se passera le 21, et s'il parviendra à convaincre des protagonistes dont aucun ne désire aujourd'hui cesser les combats. On dit que son élection a été organisée en coulisse par les Russes, mais on ne parvient pas à le prouver. Et le président Poutine a laissé entendre qu'il préférerait un adversaire plus prévisible.

A supposer que M. Trump soit pro-russe, ou tout au moins qu'il ne soit

pas antirusse, il semble en revanche admis par la plupart des commentateurs qu'il n'est pas et ne sera pas un ami de la Chine. Alors que l'affrontement entre les Etats-Unis et la Russie est directement géostratégique et militaire, la rivalité avec la Chine est d'abord commerciale et économique, le domaine économique étant précisément le référentiel préféré du nouveau président américain et la cible première de son programme électoral. Les conflits commerciaux font a priori moins de morts et de ruines que les missiles, mais ils peuvent tout de même, parfois, dégénérer en conflits militaires – en particulier lorsqu'une puissance établie se voit contestée par une puissance émergente, selon la théorie du «piège de Thucydide». Même si l'affrontement Chine-USA reste dans le domaine commercial, cela ne ramènera pas une ambiance cordiale et constructive sur la scène internationale, ni ne réconciliera le bloc occidental avec celui des BRICS.

Sur le continent européen, où l'on a toujours le réflexe de coller aux basques de l'oncle Sam, on a par moment l'impression que la russophobie de masse s'apprête à être rangée dans un «dossier classé», qu'elle a fait son temps et qu'elle doit céder la place à une sinophobie un peu plus subtile mais aussi plus profonde et plus universelle, où même les trublions trumpiens, qui aiment s'exclamer «Vive Poutine!», ne pourront réfréner une sourde méfiance à l'égard

du Péril jaune. Les experts en multiculturalité et en ouverture aux autres n'y trouveront rien à redire, car les Chinois, c'est bien connu, sont tous des espions. N'est-ce pas le message que la presse nous fait passer avec l'histoire de cette famille chinoise séjournant illégalement en Suisse et qui avait repris l'exploitation d'une auberge jouxtant l'aérodrome militaire de Meiringen, avant de se faire expulser de Suisse manu militari parce que les services secrets suisses et surtout américains la soupçonnaient de travailler pour le gouvernement de Pékin? Des superespions qui n'avaient même pas réussi à se procurer un titre de séjour valable, c'est bien la preuve qu'ils sont bêtes en plus d'être sournois!

Peut-être étaient-ce vraiment des espions maladroits, et il est par ailleurs difficile d'établir des liens entre tout ce dont nous parlons. En attendant, le soupçon est lâché dans le public, où il va se répandre rapidement: jaune égale pas gentil, mandarin égale vilain.

Pour en revenir à M. Donald Trump, il n'est pas certain que sa présidence soit pacifique à l'égard de l'ensemble du continent eurasiatique – alors que cette Eurasie immense, aussi bien russe que chinoise, représente le «rêve patagon» de tout Européen qui se respecte. Donc: méfiance, méfiance, méfiance.

Pollux

## Preuves

Dans un récent article, je prenais, peut-être un peu imprudemment, la défense de l'abbé Pierre en butte à des accusations d'abus sexuels confirmés par la prétendue enquête indépendante menée par «le groupe Egaé, co-fondé et co-dirigé par la néo-féministe d'extrême-gauche et traqueuse de mâles blancs Caroline de Haas»<sup>1</sup>.

Cette enquête sert toujours de référence aux accusateurs du fondateur d'Emmaüs, et ses conclusions ont été, dit-on, récemment confirmées par un dossier cartonné de quelques centimètres d'épaisseur que chercheurs et journalistes peuvent consulter au siège des archives de l'église catholique, à Issy-les-Moulineaux, près de Paris, car, apprenait-on le 14 octobre, devant l'émotion provoquée par les [révélations d'agressions sexuelles](#) commises par l'abbé Pierre, la Conférence des évêques de France (CEF) a ouvert mi-septembre l'accès aux documents, sans attendre le délai de 75 ans après sa mort en 2007<sup>2</sup>. En somme, il suffit qu'un événement suscite l'émoi pour que les évêques de France baissent leurs culottes. Il est vrai qu'ils ont pour excuse la terreur semée par les ennemis de l'Eglise catholique à la suite du silence qu'on reproche à cette dernière au sujet des innombrables abus sexuels dont ont été accusés des membres du clergé ces dernières années.

Je ne vais pas m'ériger en avocat de l'abbé Pierre, qui était peut-être en effet un vilain bonhomme. Mais je trouve intéressante, du point de vue

du sérieux journalistique, la manière dont l'Agence France-Presse, auteur du communiqué repris sans le moindre esprit critique par **20 minutes**, traite ce dossier. Quelques exemples:

*«Quelques évêques au moins» étaient au courant [«dès 1955-1957»](#) du «comportement grave» de l'abbé Pierre «à l'égard des femmes». Nulle part toutefois, dans ces archives, la nature exacte des actes n'est précisée. Les courriers parlent d'«accidents», de «misères morales», de «faits répréhensibles» ou encore «d'état anormal». Qui étaient ces «quelques évêques au moins»? Pourquoi la date n'est-elle pas établie? Si la nature exacte des actes n'est précisée nulle part, que prouvent les fameuses archives?*

*Le document le plus explicite, une lettre du 13 novembre 1964 émanant peut-être du secrétaire général de l'épiscopat, résume l'affaire en parlant de «grand malade mental» faisant l'objet de «perte de tout contrôle de soi, notamment après des livres à succès» et assure que «de jeunes filles en ont été marquées pour la vie». L'abbé Pierre, de son vrai nom Henri Grouès, a agi «sans qu'il soit possible de le prendre en flagrant délit», ajoute ce document photocopié et quasi illisible. Qu'est-ce que ce «émanant peut-être du secrétaire général de l'épiscopat»? N'est-on pas sûr de la source qui «résume l'affaire» dans un document douteux? Qui sont les jeunes filles marquées pour la vie? S'il n'a pas été possible de le prendre en flagrant délit, c'est peut-*

être parce que, se sachant surveillé, l'abbé s'est tenu tranquille, mais c'est peut-être aussi parce qu'il n'avait pas l'intention de commettre un délit.

*Un administrateur de l'association, Pierre Join-Lambert, expose en juin 1959 son «inquiétude» de voir l'abbé reçu par le général de Gaulle. «Tous les chantages possibles sont à prévoir», explique-t-il, en relatant une assemblée générale d'Emmaüs, où «certains ont protesté contre sa présence», réunion émaillée «d'incidents très pénibles avec pleurs». Que vient faire le général De Gaulle dans cette affaire? Qu'entend-on par «tous les chantages»? Que prouvent les démêlés de l'abbé avec une assemblée générale d'Emmaüs si on n'en indique pas la nature?*

*Le dossier dépeint aussi un homme «dont les entreprises échappent totalement au contrôle de la hiérarchie» (mars 1958), qui «tente d'échapper à la discipline médicale» (août 1958). L'abbé Pierre a été interné fin 1957 dans une clinique psychiatrique à Prangins (VD), où il a subi «un traitement de choc». On veut bien croire que l'abbé Pierre a toujours voulu n'en faire qu'à sa tête et qu'il avait une haute opinion de lui-même, mais ça ne prouve rien non plus. Reste son internement dans une clinique psychiatrique de Prangins, qui aurait dû laisser des traces et permettre de savoir avec exactitude ce qui motivait un traitement de choc et en quoi consistait ce dernier, grâce à un dossier médical. Las, «il n'existe aucune trace d'Henri Grouès*

dans les dossiers de la clinique des Rives, pourtant conservés aux archives cantonales»<sup>3</sup>.

Je ne suis naturellement pas en mesure de décider si l'abbé Pierre est coupable ou non des faits dont on l'accuse. D'ailleurs, je m'en moque.

Mais l'Agence France-Presse nous donne là un bel exemple d'instruction à charge fondée sur une enquête qui ne peut pas être indépendante et sur un dossier de deux cent seize pièces, dont on n'a pu extraire que des déclarations qui devraient au moins valoir à l'accusé le bénéfice du

doute, cela d'autant plus que son internement à Prangins ne peut même pas être démontré.

C'est une honte!

M.P.

<sup>1</sup> *Le Pamphlet* n° 537, septembre 2024 – [http://www.pamphlet.ch/index.php?article\\_id=1869](http://www.pamphlet.ch/index.php?article_id=1869).

<sup>2</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/abbe-pierre-un-grand-malade-mental-perdant-tout-controle-de-soi-103201945>.

<sup>3</sup> <https://www.24heures.ch/prangins-ou-est-passee-la-fiche-patient-de-l-abbe-pierre-884787065812>.

## Bricoles

### Désamour

*Les postes de chef ne font plus rêver*, titrait **20 minutes** du mardi 5 novembre dans sa rubrique *Economie*. Un encadré nous apprenait en effet, en indiquant les diverses causes du phénomène, que, selon une enquête allemande, 26,5% des sondés seulement souhaitent devenir chefs.

*Ce désamour s'observe surtout chez les femmes: il y a cinq ans, elles étaient 33,7% à viser un rôle de leadership; aujourd'hui, elles ne sont plus que 19%*, notait le quotidien gratuit.

Cette diminution, qui pourrait creuser les fameuses inégalités salariales et n'est apparemment pas imputable à la domination du patriarcat, risque de faire pleurer dans les chaumières féministes.

M.P.

### Tribun

L'élection de Donald Trump a naturellement désespéré le monde politico-médiatique conformiste. On a pu voir à cette occasion reparaître ici ou là le terme de *tribun*, qui est, dans l'esprit du camp du Bien, la pire injure qu'on puisse adresser, en restant poli, à un politicien jugé de droite ou d'«extrême droite» qui réussit.

Le vilain tribun républicain a donc gagné. On peut s'en réjouir ou s'en désoler. Mais pourquoi fallait-il organiser dans les médias, suisses notamment, un tel battage? On n'en fait pas tant pour nos conseillers d'Etat et nos conseillers fédéraux.

Si importante que soit une élection présidentielle américaine pour le reste du monde, la seule chose qui compte – sauf pour les Américains, évidemment, à qui on reconnaît volontiers le droit d'arbitrer les matchs

## Ne dites pas...

Ne dites pas: «Les accidents de bateaux sont courants en Birmanie, en raison d'infrastructures rudimentaires et de largesses dans le respect des règles de sécurité.»<sup>1</sup>  
Dites: «Les accidents de bateaux sont courants en Birmanie, en raison d'infrastructures rudimentaires et de négligences dans le respect des règles de sécurité.»

On se demande si le personnel de **20 minutes** relit les dépêches d'agences, en l'occurrence de l'Agence France-Presse, avant de les publier. On sait que les journalistes n'écrivent ni ne lisent toujours bien et que ce n'est pas forcément de leur faute, mais le quotidien gratuit, et néanmoins financé, ne pourrait-il pas faire bénéficier de ses largesses un ou deux correcteurs compétents?

*Le pinailleur*

<sup>1</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/birmanie-des-ecoliers-rentrent-de-vacances-leur-bateau-coule-103205702>.

qui opposent les candidats – est le résultat.

Il n'y a donc nul besoin d'en faire tout un spectacle hors des Etats-Unis.

M.P.

### Démocratie qatarie

Le 5 novembre, les citoyens qataris ont, paraît-il, approuvé à 90% l'abolition des élections législatives, lesquelles avaient eu lieu pour la première – et dernière – fois en 2021,

juste avant la Coupe du monde de football – quelle coïncidence!

Curieusement, aucun politicien, aucun journaliste ne s'est ému de cet événement ni n'a discerné en l'émir Tamim ben Hamad Al-Thani, qui s'est félicité du résultat de la consultation, un danger pour la démocratie...

*M.P.*

### Suisse otanocompatible

Depuis quelque temps, l'armée suisse participe à des exercices de l'OTAN, ce qui est, paraît-il, parfaitement compatible avec notre neutralité et ne risque en aucun cas d'être perçu comme une appartenance de la Confédération helvétique à l'alliance atlantique, car notre pays se contente «d'exercer notre armée à remplir son rôle constitutionnel de défendre notre pays et sa population»<sup>1</sup>.

Dans son édition papier d'octobre 2024, **Le Peuple** consacre un article à cette dérive et cite en page 10 divers propos qu'il a recueillis auprès d'un «observateur avisé tenu à un anonymat strict», qui «rappelle qu'une véritable purge est menée à l'interne de l'Armée, les avis divergents n'étant plus guère tolérés»<sup>2</sup>.

Comme la source de l'information est anonyme, on ne saurait être trop prudent, mais je ne peux m'empêcher de me demander si l'épuration évoquée par l'informateur de Raphaël Pomey, rédacteur en chef du **Peuple** et journaliste intègre, n'aurait pas quelque rapport avec le départ de deux officiers généraux, dont l'un aurait, selon la version officielle, quitté l'armée de sa propre initiative et l'autre s'apprêterait à en faire autant après résiliation des rapports de travail d'un commun accord.

En réalité, ces deux officiers ont été virés comme des malpropres.

Ne seraient-ils pas d'accord avec le pouvoir politique et les officiers de haut rang qui courbent l'échine devant les outrecuidants mensonges que nous servent les autorités fédérales?

*M.P.*

<sup>1</sup> <https://www.20min.ch/fr/story/armee-le-conseil-des-etats-tient-aux-exercices-communs-avec-l-otan-103186993>.

<sup>2</sup> Publié en ligne le 4 septembre 2024, <https://lepeuple.ch/categorie/politique/>.

### *Le Pamphlet*

Case postale 998,  
1001 Lausanne

[courrier@pamphlet.ch](mailto:courrier@pamphlet.ch)

Directeur de publication:

Michel Paschoud

ISSN 1013-5057

